



## Donnez-vous les moyens d'agir

### La gestion de la FDL par la DGFIP critiquée par la Cour des comptes

Pour la Cour des comptes le pilotage le contrôle interne et le suivi de la gestion de la FDL au sein de la DGFIP doivent être renforcés.

La Cour des comptes considère que l'«*Organisation est dispersée*», le«*contrôle interne et la mesure de la performance sont lacunaires*». La gestion de la fiscalité directe locale par la DGFIP pâtit pour la Cour des comptes de nombreuses faiblesses

*Il n'y a pas de vue générale et continue sur la fiscalité directe locale sous tous ses aspects, ce qui ne facilite pas le dialogue d'ensemble*». La cour estime qu'il faut«*renforcer les outils de pilotage, de contrôle interne et de suivi*» au sein de l'administration.

L'organigramme des services de l'administration centrale traitant de la fiscalité directe locale est considéré comme un millefeuille. Le service de la gestion fiscale est chargé d'élaborer les normes législatives et réglementaires régissant la fiscalité directe locale, celui des collectivités locales traite des questions relatives aux structures territoriales (gestion comptable, conseils...) mais aussi celles du secteur public hospitalier et enfin le service juridique de la fiscalité est consacré à la gestion du contentieux.

Il n'y a pas de « *suivi centralisé* » des notes cadres adressées par l'administration centrale au réseau.

La Cour des comptes pointe également un contrôle interne «*limité*» considérant que les DDFIP ne font pas de rapport d'activité sur la fiscalité directe locale. La mesure de la performance est jugée «*lacunaire*». «*Les documents budgétaires comportent peu d'éléments spécifiques permettant d'appréhender l'efficacité de la DGFIP en matière de perception des impôts directs locaux*».

Enfin, pour la Cour des comptes, la gestion de la FDL a coûté en 2015 plus de 2 milliards d'euros. Cette gestion absorberait plus du quart du total des dépenses de la DGFIP (8,27 milliards en 2015) pour encaisser 15% du total des sommes encaissées par la DGFIP.

**Face à ce nouveau rapport à charge de la Cour des comptes, il est fort à craindre que la DG engage des réorganisations et restructurations tous azimuts.**

**Or, la situation des personnels ne semble préoccuper personne.**

**Elle est pourtant très préoccupante notamment au niveau des conditions de vie au travail. Il y a un cruel manque de signes de reconnaissance de l'investissement des personnels au service des collectivités locales.**

**La CFTC DGFIP veillera à ce que les évolutions à venir ne conduisent pas à rogner, saucissonner, tronquer, saborder les missions du SPL conduisant au final au délitement global de l'action publique du lien et de la cohésion sociale qui en découlent.**

**Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES**

**6 rue Louise Weiss**

**Bâtiment Condorcet – Télédoc 322**

**75013 PARIS**

**TEL 01 44 97 32 74**

**WWW.cftc-dgfip.fr**

**cftcdgfip@gmail.com**